

Terminologie et néologie dans la langue française

Henriette WALTER
Professeur émérite de linguistique
Université de Haute-Bretagne

Dans le vaste domaine de la lexicologie, la terminologie tient une place bien particulière et plutôt restreinte puisque, loin de porter sur l'ensemble du lexique d'une langue, elle ne s'applique chaque fois qu'à un domaine spécifique, et où des définitions précises s'imposent. De plus, la terminologie se trouve toujours liée à la néologie car il est constamment nécessaire de nommer les nouvelles notions ou les nouveaux outils nés des progrès dans chacune des disciplines concernées.

En France, il existe depuis de nombreuses années, au sein du gouvernement, un dispositif dit d'enrichissement de la langue française, spécialement créé pour proposer de nouvelles formes lexicales pour des notions ou des techniques n'ayant pas encore reçu de dénomination spécifique dans la langue française. En même temps s'infiltrèrent des emprunts aux langues étrangères. Ces formes empruntées sont parfois bienvenues parce qu'elles remplissent un vide lexical du français, mais elles méritent souvent d'être remplacées par de nouveaux termes, plus transparents en français. C'est la méthode de travail de ces commissions de terminologie et de néologie chargées de l'enrichissement de la langue qui fait l'objet de l'exposé qui suit.

I. Quelques opérations réussies

Il est vrai que l'évolution des langues n'a jamais été décidée par décret, mais des propositions venues d'en haut ont parfois été unanimement acceptées dans l'usage commun.

Il ne viendrait, par exemple, à l'idée de personne aujourd'hui de nommer son ordinateur un *computer*, bien que ce mot ait pourtant connu, tout comme *software*, une brève heure de gloire avant 1970, où *logiciel* a été proposé et l'a emporté. Depuis, non seulement le terme *logiciel* a été substitué à *software*, mais il a été à l'origine d'autres termes d'informatique comme *didacticiel* (logiciel destiné à l'enseignement par ordinateur), *ludiciel* (logiciel de jeux), *progiciel* (ensemble de programmes en vue d'une même application par divers utilisateurs).

De même, le terme *puce*, pour désigner la plaquette de silicium sur laquelle est gravé un microprocesseur, a barré la route à son concurrent anglais *chip*, ambigu pour un francophone, habitué à relier ce mot à de fines rondelles de pommes de terre frites.

Dans le domaine des sports, on peut citer le *vélo tout terrain*, désormais connu aussi sous le sigle *v.t.t.*, qui a été largement adopté par le grand public, de préférence à *mountain bike* ("vélo de montagne").

En dehors de ces quelques réussites incontestables, et qui sont passées dans le domaine public, on connaît peu l'étendue des études terminologiques organisées par l'État français depuis plus de trente ans, et qui ont été structurées de façon beaucoup plus complète il y a dix ans.

II. Le dispositif pour l'enrichissement du français

Le dispositif créé par décret, le 3 juillet 1996, comprend une Commission générale de terminologie et de néologie, qui travaille en collaboration étroite et constante avec l'Académie française pour proposer des termes précis dans divers domaines spécialisés, ces termes ne devenant obligatoires que dans les textes administratifs, tout en étant seulement recommandés aux usagers du français.

Dans cette démarche, ce qui est intéressant pour les linguistes, c'est qu'au sein des diverses commissions spécialisées, des experts, des hauts fonctionnaires et des chercheurs exercent une veille lexicale afin de repérer les besoins en nouveaux termes, le plus souvent révélés par des formes empruntées, qui ont le mérite d'exister mais qui peuvent prêter à confusion. Une réflexion approfondie sur le ou les sens précis à prendre en compte pour un terme donné permet ensuite aux diverses commissions de proposer un terme mieux adapté aux structures lexicales du français.

III. Le fonctionnement du dispositif

La Commission générale de terminologie et de néologie coordonne et harmonise les travaux de 18 commissions spécialisées, à raison d'une par département ministériel : agriculture, culture, défense,

économie et finances, éducation, industrie pétrolière, informatique, ingénierie nucléaire, justice, santé, sciences et techniques spatiales, télécommunications, transports...

Cette Commission générale est placée sous la responsabilité du Cabinet du Premier Ministre et comprend 19 membres, dont 5 membres de droit, parmi lesquels le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, et 13 personnalités qualifiées, nommées par le Ministre de la culture et de la communication. Le secrétariat en est assuré par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). En outre, l'ensemble de ce dispositif a pour partenaires :

- l'Académie des Sciences ;
- L'Association française de normalisation (AFNOR) ;
- Le CNRS, dont un laboratoire de néologie et de terminologie fournit des dossiers de base aux différentes commissions ;
- Les organismes de terminologie du gouvernement canadien (base de données *Termium*) et de l'office québécois de langue française (*Grand Dictionnaire terminologique*) ;
- Les spécialistes de terminologie de la Communauté française de Belgique.

IV. La navette des fiches terminologiques

Les commissions spécialisées (de 20 à 30 membres chacune) sont composées d'une majorité d'experts bénévoles et d'un petit nombre de fonctionnaires. Elles se réunissent à raison d'une séance de trois heures tous les mois ou tous les deux mois.

Les membres de chaque commission examinent dans le détail toutes les implications sémantiques des termes étudiés, puis rédigent des fiches terminologiques où figurent le domaine spécifique auquel le terme s'applique ainsi que la définition concise mais complète du terme étudié et, éventuellement, le terme étranger équivalent. Ces fiches sont ensuite transmises à la Commission Générale. Cette dernière veille à leur harmonisation et vérifie leur pertinence avant de recueillir l'avis de l'Académie française, qui accepte, commente, amende ou refuse. Le terme est alors renvoyé à la Commission générale, qui répercute les nouvelles propositions à la commission spécialisée, qui reprend le travail. La navette se prolonge jusqu'à ce que le terme et sa définition soient finalement acceptés par les diverses instances. Ils sont alors publiés au *Journal Officiel*, sous la rubrique "Avis et communications", et paraissent aussi dans le *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, pour une plus grande diffusion auprès des enseignants.

Les termes retenus deviennent dès lors en principe obligatoires, mais, comme on l'a dit, uniquement pour les communications des établissements publics de l'Etat.

V. Des efforts valables mais qui risquent d'être inefficaces

Conscients que certaines propositions néologiques arrivent parfois trop tard, les responsables de ce dispositif ont créé récemment un groupe restreint d'intervention urgente pour des formes empruntées à l'anglais, souvent créatrices d'incompréhension car elles ne portent que sur un sens restreint par rapport à l'emploi du même terme en anglais. Parmi les derniers termes examinés en procédure d'urgence, ont été adoptés :

- face à **gender mainstreaming** : **paritarisme**

Domaine : Sciences humaines/sociales

Définition : "action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes"

- face à **outsourcing** : **externalisation**

Domaine : Économie et gestion d'entreprises

Définition : "recours à un partenaire extérieur pour une activité qu'une entreprise ou une organisation décide de ne plus assurer elle-même"

Note : l'externalisation couvre également la sous-traitance

- face à **wavelet** : **ondelette**

Domaine : Physique. Mathématiques

Définition : Oscillation de moyenne nulle, caractérisée son instant d'émission et sa durée.

Mais le groupe de procédure d'urgence ne prend pas ses décisions dans la précipitation. Par exemple, un terme qui avait déjà subi des allers et retours entre les diverses instances, vient d'être renvoyé à la Commission spécialisée de terminologie et de néologie de la défense pour un nouvel examen. Il s'agit de :

- **transfert au civil**

Domaine : Défense

Définition : Transfert ou recours à des civils en vue d'exercer des responsabilités; des fonctions ou des emplois confiés jusque-là à des militaires

Équivalent étranger : **civilianisation**

VI. Production de glossaires spécialisés

De petits livrets de format réduit, émanant des commissions spécialisées et ayant d'abord paru en listes au *Journal Officiel*, sont publiés par la DGLFLF (6, rue des Pyramides, 75001, Paris), qui les distribue gratuitement. Trois livrets récemment parus :

Vocabulaire de la défense (2005) ;

Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication (2005) ;

Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication (2006) offrent des exemples de quelques trouvailles intéressantes, mais aussi de propositions discutables.

VII. Des néologismes réussis

Parmi les néologismes qui ont des chances de rencontrer l'approbation du public, citons :

calculette, qui est une réponse à ceux qui estiment que, quoi qu'on fasse, la forme anglaise est toujours plus courte que la forme française, donc plus facile à utiliser (dans ce cas : *pocket calculator*).

foire aux questions, qui est particulièrement bien trouvé pour remplacer *frequently asked questions* (FAQ,) puisque le sigle en français est exactement le même.

minimessage, pour *short message*.

page d'accueil, pour *home page*.

téléchargement, qui couvre à la fois *uploading* (téléchargement à partir d'un autre ordinateur) et *downloading* (téléchargement vers un autre ordinateur).

numérique, pour *digital*.

numériser, pour *to digitize*.

télévision à péage, pour *pay TV*.

écran tactile, pour *touch screen*.

graduation, pour *scalability*.

octet, plus motivé que *byte*, un octet étant composé de huit éléments traités comme un tout.

génie logiciel, pour *software engineering*.

VIII. Des néologismes moins convaincants

En revanche, certaines propositions, comme **bloc-notes** pour *blog*, ont peu de chances d'être suivies d'effet, non seulement parce que **bloc-notes** est peu spécifique, mais aussi parce que ces écrits sur l'internet ont déjà proliféré de manière considérable sous le terme anglais *blog*.

Toutefois, l'inclusion de cette entrée dans le livret *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication* a l'avantage de préciser ce qu'est un **blog** (qu'on pourrait tout simplement franciser en

blogue) : “site sur la toile, souvent personnel, présentant en ordre chronologique de courts articles ou notes, généralement accompagnés de liens vers d'autres sites”. On y apprend en outre qu'il s'y ajoute un logiciel spécialisé qui met en forme le texte et les illustrations, construit des archives, offre des moyens de recherche et accueille les commentaires d'autres internautes (pp. 22-23).

IX. Un bilan provisoire

En dernière analyse, et en particulier pour les réflexions qu'il suscite, le travail de ces commissions de terminologie et de néologie mérite d'être mieux connu.

L'intérêt principal de ces listes finalement portées à la connaissance du public sous forme de petits glossaires*, c'est qu'on y trouve des termes qui ne figurent pas dans les dictionnaires courants, ou qui y figurent mais avec un sens différent. Ces petits livrets constituent donc en fait une incitation à réfléchir sur l'innovation lexicale et sur son adaptation progressive au monde qui change. Ils représentent aussi un moyen d'enrichir la langue française tout en facilitant la compréhension de notions mal connues du public, et d'en élargir l'emploi hors des cercles d'initiés.

Notes bibliographiques

*par exemple : *Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication*, Paris, DGLFLF, 2006, 100 p. ;
Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication, Paris, DGLFLF, 2005, 276 p. ;

Vocabulaire de la défense, Paris, DGLFLF, 2005, 124 p. ;

Tous ces livres peuvent être obtenus gratuitement auprès de la DGLFLF, 6 rue des Pyramides, 75001, Paris.

Bibliographie

WALTER Henriette, *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, Paris, Larousse-Bordas, 427 p. (en collaboration avec Gérard WALTER), 1998.

WALTER Henriette, *Honni soit qui mal y pense ou l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*, Paris, Robert Laffont, 2001, 352 p.

WALTER Henriette, *L'étonnante histoire des noms des mammifères. De la musaraigne étrusque à la baleine bleue*, Paris, Robert Laffont, (en collaboration avec Pierre AVENAS), 2003, 486 p.